

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 6

Rubrik: Pele-mêle romand et tessinois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pêle-mêle romand et tessinois

Le comité central USPC

a tenu séance le 7 mai 1980 à Soleure, au Buffet de la Gare. On a parlé de la préparation de l'Assemblée des délégués USPC du 6 septembre 1980 à Lucerne. Mme Dali nous a fait savoir que le comité de la section lucernoise prépare deux programmes très alléchants.

La discussion a aussi porté sur la restructuration du Secrétariat central et de la rédaction de la revue PC après le départ de M. Herbert Alboth à fin 1980; sur la réduction linéaire de toutes les subventions fédérales en 1981 et 1982 et sur notre intervention auprès des parlementaires fédéraux; sur l'importance respective des abris privés et des abris publics ou collectifs, et là, tout le monde n'est pas du même avis (voir, à ce sujet, les deux articles ci-après parus dans *La Tribune de Lausanne* des 11 et 17 mai 1980). Les échanges de propos ont été très animés, mais sont toujours restés courtois.

Bref, un comité central actif, qui reflète bien la personnalité la vitalité et le dynamisme de son président, le Dr Wehrle.

Après la bombe comme si vous y étiez...

Cinq hommes tentent, depuis jeudi, à Arcey, près de Montbéliard, une expérience de survie et de cohabitation pendant quinze jours dans un abri antiautomique, a-t-on appris samedi.

Organisée par un constructeur d'abris antiautomatiques, cette expérience a pour but de contrôler le matériel et les réactions humaines pendant un séjour prolongé sous terre.

Les cinq volontaires, un peintre, un animateur socio-culturel, un pharmacien, un technicien et un psychiatre, chargé d'étudier le comportement de ses camarades, resteront jusqu'au 22 mai dans un abri de béton de 72 m³ de volume. Ils disposent de nourriture, et pourront consommer un quart de vin, un quart de bière et trois litres d'eau par jour et par personne.

Ils ont eu à aménager eux-mêmes l'espace dont ils disposent en chambre, salon, coin cuisine et coin toilette. Ob-

servés par une caméra, ils peuvent tout de même entrer en contact avec l'extérieur pendant un quart d'heure le matin et un quart d'heure le soir. – (afp)

Tous aux abris!

La Suisse est un vaste fromage dont les galeries bétonnées accueilleront par centaines de milliers les petites souris helvètes quand mugira l'alarme atomique.

En gens sérieux et pratiques, nous avons tout prévu: nombre de places disponibles, ventilation, résistance aux chocs, réserves de nourriture, installations sanitaires, chefs et sous-chefs d'îlots, pommes, poires et scoubidous.

Une organisation comme ça! La seule chose qu'on a un peu de mal à estimer dans ce genre d'exercice, c'est la réaction des gens qui vont soudain se trouver entassés par centaines dans les sous-sols de leur quartier. Voilà qui donne tout son piquant à une petite expérience que mènent actuellement cinq hommes à Arcey (Haute-Saône): depuis le 8 mai, ils vivent enfermés dans un abri antiautomatique pour tester leur comportement.

La cohabitation forcée ne dure que depuis cinq jours, et les premiers résultats montrent que ça ne va pas tout seul: lorsque les volontaires se sont mis à discuter politique, le ton a monté, et ils ont failli en venir aux mains... A part cela, un des participants semble marginalisé par le groupe et passe son temps à dormir.

Maintenant, fermez les yeux et imaginez que vous vous trouvez en famille à la cave – débarrassée des bocaux à confiture, du vélo du cousin Georges et du lampadaire grand-maternel – séparés de vos voisins par une simple claire de bois. Combien de temps vous faudra-t-il pour craquer?

Sur cent Suisses, relevait un tout récent sondage, neuf se retirent aux toilettes pour méditer et quinze autres dans leur baignoire.

Je ne sais pas si l'abri de votre immeuble ressemble à celui du mien, mais je n'y ai pas vu beaucoup de baignoires, ou de toilettes isolées.

Jean-Claude Péclet

Commission de rédaction et d'information

Ce même matin 7 mai, bénéficiant de la généreuse hospitalité de l'imprimerie Vogt-Schild, Soleure, eut lieu la séance de la *Commission de rédaction et d'information*. On déplora l'absence

de Mlle E. Zobrist, ancienne administratrice de Vogt-Schild, mais toujours fidèle aux réunions de notre commission, légèrement accidentée, et à qui on souhaita un bon rétablissement. M. Claude Haenggli, directeur commercial de Vogt-Schild, participa également à nos séances. M. Alboth, rédacteur, nous orienta sur les numéros de la revue PC 5 et 6/80 et sur le numéro spécial 10/80. M. Lehmann, caissier central USPC, fit rapport sur les comptes du journal en 1979. En l'absence, fort regrettée, de M. Gino Arcioni, on renonça à la discussion sur les journées PC prévues en Suisse romande et au Tessin. On parla aussi de la remise du prix itinérant (Wanderpreis) qui devra être attribué à Lucerne à la section cantonale qui a, en pour cent, la plus forte augmentation de membres. Et l'on se sépara content du bon travail accompli, quelques-uns d'ailleurs pour se retrouver dès 14 h 30 à la séance du Comité central. On remarquera d'ailleurs à ce sujet que notre président central cherche autant que possible à grouper diverses séances le même jour et au même lieu, cela afin d'éviter de trop nombreux déplacements et, par conséquent, des frais à double. Un exemple, M. Claudio Riguettoni, membre du Comité central et de la Commission de rédaction et d'information, qui doit quitter son Tessin à 4 heures le matin pour y être de retour vers minuit!

Neuchâtel. Nos amis neuchâtelois nous ont transmis, et nous les en remercions, un article de *L'Impartial* sur l'assamblée des chefs locaux de la PC, ainsi qu'un communiqué de presse sur l'exercice communal PC de Marin. Voici, ci-dessous, ces textes:

Les chefs locaux de la protection civile ont tenu leur assemblée à Marin le samedi 12 avril 1980

Les autorités communales sont responsables sur leur territoire des mesures ordonnées par la Confédération et par le canton en ce qui concerne la protection civile. Un chef local dirige l'organisme, planifie, coordonne et contrôle toutes les mesures préparatoires concernant la protection civile dans sa commune, il est chargé de diriger les opérations en cas d'intervention.

Ces responsables sont groupés en une association cantonale que préside actuellement M. Michel Humbert, de

Neuchâtel, dont l'assemblée générale s'est tenue samedi à Marin.

L'ordre du jour a été rondement mené. Le rapport de gestion prouve que les cours cantonaux et fédéraux sont des plus efficaces, tout comme les exercices régulièrement mis sur pied dans les communes.

Le président a pu saluer une belle assistance, à laquelle plusieurs invités s'étaient joints: les représentants des autorités ainsi que ceux des associations d'autres cantons ou de groupements.

Par acclamation, M. Jean-Pierre Fasnacht, de La Chaux-de-Fonds, a été nommé membre d'honneur en signe de remerciements pour les innombrables services rendus pendant dix ans dans le comité. MM. Willy Ray, de Peseux, et Fernand Martin, de Neuchâtel, ont été nommés membres honoraires.

Les statuts ont été légèrement modifiés pour permettre au comité d'agrandir ses rangs et d'être composé de neuf membres, ce qui donnera l'occasion à tous les districts d'être représentés.

Après la partie administrative, la parole a été donnée à M. Charles Zeh qui a fait un exposé sur la coordination des transmissions dans le cadre de la défense générale.

74 participants, représentant 36 communes, ont assisté à l'assemblée. RWS

Exercice communal PC de Marin, du 23 au 25 avril 1980

Buts du cours

- Instruction AC et SAN à tous les hommes
- Construction d'une esplanade pour parage de bateaux, avec rampe d'abordage
- Enlèvements de souches d'arbres pour agrandissement du camping de passage
- Réparation du fort de La Tène

Responsables de l'exercice

M. André Furrer, chef local

M. Jean-Pierre Berthoud, remplaçant du chef local

Mme Vérona Müller, chef du service sanitaire

M. Michel Perriard, chef du service PLCF

M. Jean-Luc Simon, chef du service AC

Instruction AC: A la suite de divers accidents survenus ces deux dernières années dans le monde (en particulier aux Etats-Unis à Harrisburg), la direction locale a voulu donner un accent particulier sur la formation AC par la

présentation d'un audio-visuel avec questionnaire adéquat à tous les participants. Quant au **Service sanitaire**, le Dr Jean-Claude Cléménçon, membre de l'EM, s'est chargé de présenter un exposé sur les effets des radiations sur l'homme.

Construction d'un mur pour la création d'une esplanade pour le parage de bateaux, en face des chalets de La Tène, sous la responsabilité du chef de section PLCF, M. Erwin Rieder.

Enlèvements des souches: A la suite d'abattage d'arbres dans le camping, la commune de Marin a chargé la PC de l'enlèvement des souches pour permettre l'agrandissement de la place de camping de passage. Ces travaux sont exécutés sous la responsabilité du chef de section PLCF, M. Jean-Pierre Auret.

Réparation du fort de La Tène: Lors de l'exercice intercommunal des communes de Hauterive, Saint-Blaise et Marin de 1974, le fort de la Tène avait été construit. Il s'est avéré nécessaire de procéder à la réparation des échelles et des accès intérieurs. Ce travail est effectué sous la responsabilité du chef de service de sécurité, M. André Morel.

Il est à signaler que, parmi les 60 participants, 2 femmes prennent une part active à cet exercice. Actuellement, 3 femmes sont incorporées dans l'organisme de Marin et ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les hommes.

Valais. M. C. Delez, le dynamique président de l'AVPC et chef local de Martigny, nous transmet (qu'il en soit vivement remercié) quelques articles concernant la protection civile, parus ces derniers temps dans la presse valaisanne. Il s'agit de reproductions totales ou partielles des bulletins de presse USPC sur les abris, dont nous vous donnons ci-dessous une adaptation de l'AVPC pour le Valais. Vous trouverez également ci-après un article sur «Martigny: une première sur le plan cantonal». Mentionnons aussi l'information du *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais* concernant le cours intercommunal de protection civile pour «centralistes». Ce cours, sous la direction du major Pierre Ebner, a pour but de former des responsables de la réception des appels téléphoniques dans un poste de commandement de la PC. Ces «centralistes» transmettent ensuite les communications aux

téléphonistes concernés. Le *Journal de Sierre* a consacré un très long article à l'exposé de M. Mumenthaler, directeur de l'OFPC, sur «La protection civile suisse en tête» que, faute de place, nous ne pouvons reproduire dans ce numéro. Espérons que ce sera pour une prochaine fois.

Un abri pour chaque habitant

A la suite du développement technique dans le domaine des missiles et de la vitesse accrue des avions de combat, le temps ne suffit plus pour alerter la population, afin qu'elle puisse se rendre dans les abris. Pour cela le Conseil fédéral a décidé, de manière clairvoyante, dans la conception de 1971, le principe, confirmé par la révision des lois sur la protection civile, qu'un abri moderne, avec installation de ventilation doit être à la disposition de chaque habitant. En outre, il est prévu une occupation préventive des abris par étapes. La planification de cette occupation doit être terminée dans toutes les communes jusqu'à fin 1981. Chaque habitant du pays doit connaître son abri et recevoir pour la place attribuée, une pièce de légitimation.

Depuis un certain temps, un travail intense est effectué dans tout le pays, et notamment en Valais, pour mettre au point ce plan d'occupation des abris. Lorsqu'il sera terminé, celui-ci assurera à chaque habitant une protection contre les radiations, la chaleur, la pression et les toxiques chimiques de combat.

La première analyse consiste à comparer le nombre d'habitants avec le nombre de places protégées disponibles. Pour l'attribution de celles-ci, il faut considérer les abris dans les immeubles privés comme destinés en premier lieu aux habitants de ces bâtiments car il importe de maintenir la cellule familiale. Les places excédentaires seront attribuées à la population vivant dans des immeubles dépourvus d'abris. Pour combler un éventuel déficit, les communes sont tenues de construire des abris publics ou collectifs.

Il sied de rappeler l'article 18 de l'Ordonnance sur les constructions de protection civile: en temps de paix les abris peuvent être utilisés à d'autres fins, mais en cas d'aggravation de la situation internationale, ils doivent être libérés dans les 24 heures pour les besoins de la protection civile et aménagés. Cela signifie que toutes les mesures doivent être prises pour les rendre habitables: les pourvoir de lits,

de réserves d'eau et de vivres, de toilettes et autres nécessités.

Les organismes de protection civile communaux, les propriétaires ou gérants d'immeubles et leurs habitants en portent la responsabilité. Dans le cadre de la défense générale, la protection civile prend de plus en plus d'importance. Notre peuple doit avoir une chance de survie face à l'insécurité due à la menace de la situation mondiale.

Les organismes de protection civile effectueront prochainement une enquête générale concernant tous les immeubles de la commune – le nombre d'habitants, les caractéristiques et la qualité de chaque ouvrage de protection, ainsi que les moyens d'aménagement disponibles pouvant être réquisitionnés en cas de besoin.

Association valaisanne de la protection civile

Martigny: une première sur le plan cantonal

Seize communes dans un exercice PC

Martigny (mp). – Martigny vient de servir de cadre à un exercice de protection civile qui constitue une première sur le plan cantonal: 140 hommes représentant seize communes ont suivi un cours intercommunal de répétition du service alarme et transmission, mettant à profit leur expérience et concrétisant largement leur savoir sur le terrain.

Pour l'état-major du cours, placé sous la direction de M. Charly Delez et composé de MM. Albert Glassey, chef de section alarme et transmission de Martigny, Jean-Marc Revaz, chef de section de Monthey, Vogt, de Vernayaz, et Moulin, de Leytron, le rendez-vous martignerain a mis en exergue l'intérêt de la décentralisation de telles rencontres qui contribuent à décharger le centre cantonal de Sierre dont la vocation spécifique s'attache à la formation de base.

A Martigny se sont ainsi retrouvés toute une série de spécialistes: centralistes, téléphonistes, constructeurs de lignes et radiotéléphonistes. Ce qui explique que les habitants de la cité aient vu fleurir ici et là des «toiles d'araignée» tirées de toits en toits, le long des murs ou au gré d'arbres.

Si les hommes engagés ont manifesté sur le terrain une aptitude indéniable, les cadres ont, eux aussi, partagé leur point de vue pour structurer les exercices. Il en est résulté, pour les uns, une notion de responsabilité certaine et pour les autres une efficacité réelle.

Sur le plan pratique, les hommes ont procédé à la mise en place d'un central de fortune dans les locaux du poste de commandement de quartier, tiré des lignes à travers la localité ou établi des liaisons à l'aide de téléphones portatifs, celles-ci étant du reste doublées par radio.

Si le bilan du cours s'avère positif, l'ambiance qui a caractérisé les relations entre cadres et techniciens y est pour une large part. Sans aucun doute, l'expérience vécue appellera de multiples prolongements.

M. Charly Delez ne pouvait souhaiter de meilleure conclusion à la veille de ses... 50 ans. C'est en effet aujourd'hui qu'il fête son demi-siècle (félicitations!).

Jura bernois

Assemblée annuelle des chefs locaux des communes rattachées au Centre régional de Tramelan

C'est la charmante bourgade de La Neuveville qui a reçu samedi dernier les chefs locaux de la PC. Les débats étaient honorés de la présence des chefs des offices cantonaux de PC, soit M. J. Comment pour le canton de Berne et M. B. Jubin pour le canton du Jura. La municipalité de La Neuveville était également représentée par M. M. Schori, alors que l'Association des chefs locaux du canton de Neuchâtel avait délégué son président, M. A. Furrer.

Après avoir salué les invités et excusé quelques personnalités retenues par d'autres assemblées, M. André Grüter, président, ouvrit les débats qui se déroulèrent rapidement. M. Erwin Gosteli, secrétaire-caissier, donna lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale et présenta les comptes de l'association. Ces comptes bouclent favorablement et la fortune approche les 1500 francs. Cette situation saine permit de laisser la cotisation annuelle à 40 francs par année et par commune.

Dans son rapport annuel, M. A. Grüter rappela l'exercice d'état-major de début juin 1979 et souligna la valeur de cet exercice qui a donné l'occasion à chaque chef local de se rendre compte de la complexité des travaux d'Etat-major.

Le président releva également les changements survenus à la tête de différentes communes pour la protection civile: à Evidard, M. Luciano de Luca succède à M. Hubert Bücher; à Villeret, M. Mario Rumo prend la place laissée par M. Jean-René Boilod; à La

Neuveville, M. Paul Emile Andrey remplace M. Gilbert Liengme, mis au bénéfice de la retraite. Enfin, à Corgémont, à la suite de la démission de M. Pierre Gigandet, M. Werner Leibundgut, ancien chef local, devient remplaçant, alors que M. Daniel Sottaz devient chef local.

En conclusion de son rapport annuel, le président invita les cadres de la PC à ne pas se laisser éblouir par les succès, car selon le directeur de l'Office fédéral de la PC, M. H. Mumenthaler, un grand travail doit encore être accompli ces prochaines années. Au cours de cette assemblée, le comité fut réélu pour trois ans et se compose comme suit: André Grüter, président; Erwin Gosteli, secrétaire-caissier, tous deux de Tramelan; Bernard Bürki, Moutier, Marcel Chappatte, Les Bois, Charles Ermatinger, Malleray-Bévillard, et Roger Maillat, Sonceboz, tous membres du comité.

Des vérificateurs furent également désignés, soit: M. André Mercier, Saignelégier, Paul-Emile Andrey, La Neuveville, et Florian Paroz, Court, comme suppléant.

En fin d'assemblée, les participants eurent le plaisir d'entendre plusieurs orateurs et les feux furent ouverts par M. Marcel Schori, conseiller municipal, qui dit le plaisir de La Neuveville à recevoir les chefs locaux. M. M. Schori souligna l'effort de sa localité dans les constructions de protection civile. Un grand chantier est en voie d'achèvement et, ces prochains mois, La Neuveville pourra inaugurer ses installations.

M. Jean Comment, de l'Office cantonal bernois, transmit tout d'abord le salut des autorités cantonales et de l'Association cantonale bernoise pour la protection des civils. Puis M. J. Comment adressa des remerciements à l'Association des chefs locaux pour leur travail dans les communes.

M. Bernard Jubin, de l'Office cantonal jurassien, dit son plaisir d'être associé à cette assemblée en relevant la bonne relation entretenue entre les chefs locaux des Franches-Montagnes et le Centre régional de Tramelan. M. B. Jubin souligna l'importance du chef local et l'importance du travail en association.

M. André Furrer, président de l'Association des chefs locaux neuchâtelois, apporta le salut de ses collègues et intéressa l'assemblée en décrivant le fonctionnement des instances de la protection civile dans le canton de Neuchâtel.

Après chaque assemblée générale, les chefs locaux accueillent un conférencier qui leur présente un sujet sans lien avec la protection civile. Cette année,

sous la conduite de M. et Mme Althaus, ils purent visiter le musée de La Neuveville où les conservateurs purent mettre en évidence les faits historiques de La Neuveville. Après une verrée offerte par la municipalité dans la salle de la bourgeoisie, le participants purent savourer des spécialités du lac.

Genève. *La Suisse* du 12 mai 1980: *Exercice de défense générale*. Sous le nom «Les Eigurenots», un exercice combiné de défense générale se déroulera à Genève, de lundi à samedi. Il regroupera l'état-major civil de défense et celui de l'arrondissement territorial 14. Y participeront également, sur le plan civil, des éléments de la direction cantonale de la protection civile, du premier arrondissement des CFF, du corps des garde-frontières, de la police, du service de sécurité de l'aéroport, un détachement des gardes de l'aéroport, de la gendarmerie, le groupe d'intervention de l'Etat de Genève, l'organisation de guerre des usines électriques et l'état-major de crise des communes du Grand-Saconnex et de Vernier.

L'Assemblée générale de l'Association genevoise pour la protection civile a eu lieu le 19 mai 1980, à Versoix près Genève. Si pour des raisons de délais d'impression, un compte rendu de cette assemblée ne peut pas paraître dans le présent numéro, il sera publié dans une prochaine revue PC.

Fribourg. L'Association fribourgeoise pour la protection civile félicite chaleureusement le Dr Karl Muller, chef du service juridique, promu sous-directeur et chef de service de la coordination centrale de l'Office fédéral de la protection civile.

Pourquoi, me direz-vous, parler du Dr Muller dans la chronique fribourgeoise? Eh bien! tout simplement, parce que Kari Muller, s'il est d'origine bernoise, est aussi un ancien Fribourgeois! Ayant passé son enfance et sa scolarité à Morat, où ses parents avaient un magasin de mode réputé, avec succursale à Fribourg, il suivit ensuite l'Ecole de commerce du Collège Saint-Michel de Fribourg et obtint très brillamment son baccalauréat commercial. Pendant six ans, avec son ami Max Wormser, il fit le trajet Morat-Fribourg et retour. Ayant eu la chance et le plaisir d'être son condisciple, je suis bien placé pour dire que Kari était toujours dans les premiers, non pas parce qu'il apprenait tout par cœur, comme certains, mais par sa grande intelligence, sa logique et son raisonnement. K. Mul-

ler a aussi été un «cas spécial» pour ses études universitaires. En effet, à cette époque, en 1937, on ne pouvait pas «faire du droit pur» avec une maturité commerciale. Il fallait savoir le latin. Et voilà mon Kari, à près de vingt ans, se mettre à étudier le latin, réussir l'examen pour pouvoir entrer à la Faculté de droit de l'Université de Berne. Kari Muller a toujours été un très chic camarade et nous nous retrouvons avec grand plaisir lors de nos journées-anniversaires du collège. Parfait bilingue, K. Muller a heureusement conservé dans son français un léger accent de notre savoureux terroir fribourgeois.

Bonne chance, Kari, et beaucoup de satisfaction dans tes importantes nouvelles fonctions (voir aussi l'article sous rubrique L'OFPC communique). Merci à l'Office cantonal fribourgeois de la PC qui nous a fait parvenir son rapport de gestion 1979. Manquant de place dans le présent numéro, nous en parlerons dans une prochaine revue. L'Assemblée générale de l'AFPC se tiendra au restaurant de la Viennoise, à Fribourg, mercredi 4 juin 1980, à 20 heures (veille de la Fête-Dieu). En plus des tractanda habituels, nous aurons le plaisir d'entendre une orientation sur les manifestations en 1981 du 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération. C'est notre dévoué secrétaire, Gil Véritotte, adjoint à la Direction de l'Office cantonal PC et membre d'un des comités de l'organisation de cet anniversaire qui en sera l'orateur et, comme on le connaît, ce sera parfait et des plus intéressants.

Lors de la séance de la Commission de rédaction et d'information du 7 mai à Soleure, M. R. Aeberhard, chef du service de l'information OFPC, nous a assurés que son office prendra une part importante à ces manifestations, tant à Soleure - qui fête aussi le même anniversaire - qu'à Fribourg, et que la protection civile sera dignement représentée dans le cadre de la défense nationale.

Vaud. Le centre cantonal d'instruction de protection civile de Gollion-Cossonay a été inauguré le 24 avril 1980. Il a pour mission les tâches propres à l'instruction au niveau vaudois, la formation des cadres et des spécialistes. Il sert de centre régional pour les districts de Cossonay et d'Echallens, ainsi que pour ceux de la Broye et de la Vallée de Joux, cela jusqu'à la réalisation du centre régional du Nord vaudois. Durant 45 semaines chaque année, quelque 5000 hommes (et femmes) seront formés à Gollion.

Sur les 36 000 mètres carrés de Valezard ont trouvé place le bâtiment qui comprend une grande salle de théorie, dix salles de cours, des locaux sanitaires, des bureaux d'instructeurs, des dépôts, un poste de commandement, un poste de réparation, des chambres à coucher et, sur le terrain jouxtant, dix-sept sites d'exercices différents, avec ruines et un bassin de retenue de 130 mètres cubes d'eau. Il ne reste plus qu'à souhaiter que ce complexe atteigne pleinement ses buts, qu'il instruise parfaitement tous ceux astreints à la protection civile (même les femmes et les étrangers peuvent y être inclus), mais que ceux-ci n'aient jamais à mettre que pour des exercices leur savoir en évidence.

La situation actuelle réactive la valeur de la protection civile. Il ne faut pas oublier que les guerres modernes, auxquelles on n'est pas certain d'échapper, font plus de victimes parmi la population civile qu'au sein des armées. Il ne faut pas s'alarmer inutilement, mais il est indispensable de prévoir.

Et rappelons aussi les paroles de M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, qui a situé la nécessité de la protection civile sur un plan philosophique. Il faut être optimiste, mais rester lucide. L'effort demandé est nécessaire à notre sauvegarde.

La Société suisse pour la protection des biens culturels, par son dévoué et actif secrétaire, Gino Arcioni, nous a fait parvenir des invitations aux différents colloques organisés en 1980 et, surtout, à son Assemblée générale des 28 et 29 mai à Lucerne. Un programme intéressant et attractif attend les participants, avec visite de Lucerne et excursions à Sursee, Beromünster et Château Heidegg. Et quand on connaît «l'organisation Gino Arcioni», on est sûr du succès!

*Charles Reichler
Président de la Commission
de rédaction et d'information USPC*

**Mobilier
pour centres
de protection civile**

études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91